



Fiche d'inscription au 30 ème anniversaire du

CHAMPIONNAT DE MEUTES DE CHIENS COURANTS 2018

BOISSEDE - PLAGNE - AULON

Les 17, 18, 24, 25 Février, les 3 et 4 Mars



A retourner dûment remplie **Avant le Dimanche 4 février 2018, dernier délai**

A Daniel CALIZ, 19 chemin Podio, 31600 MURET

Nom de la meute :

Nom du propriétaire : N° adhérent Harloup 2018 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2018 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2018 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Dans la mesure des places disponibles, veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur un des 4 jours de qualification : *(cochez le ou les jours souhaités)*

17 février (Boissede)

18 février (Boissede)

24 février (Plagne)

25 février (Plagne)

Pour ce 30 ème anniversaire, le repêchage reprend du service..... les meutes habituellement écartées des phases finales seront invitées à découpler le même après-midi pour 1h30 afin de se qualifier pour une finale de repêchage devant avoir lieu le samedi 3 Mars après midi.

Pour un souci d'organisation il est nécessaire de nous indiquer votre participation éventuelle en tant que juge (si vous avez la chance d'être déjà qualifié) soit en tant que concurrent.

Dans le cas où le nombre de juges nécessaires (un par meute au minimum) n'est pas atteint, la priorité sera donnée à ceux qui se seront portés volontaires comme juges à l'inscription :

Volontaire pour juger en repêchage l'après-midi de qualification O Oui / O Non

Disponible pour découpler au repêchage l'après-midi de qualification O Oui / O Non

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner, à Daniel CALIZ : N° 06 07 40 36 08

[Merci de respecter le créneau horaire 20h00/22h00](#)

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- 40€ pour tous les adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2018.
- 60€ (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2018. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2018 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum : 6 Maximum : 10

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Retrouvez les possibilités d'hébergements sur notre site : www.harloup.fr

Appel des meutes à 7h15 / Début du Tirage au sort à 7h30

**Concours jeunes (- de 16 ans) :
Engagement gratuit pour les jeunes**

La meute inscrite au concours adultes participera à l'épreuve des jeunes : oui non

Si oui, nom/prénom du ou des participant(s) jeunes :

.....

Date(s) choisie(s) à confirmer en fonction de la participation ou pas au repêchage :

17 février (Boissede) 18 février (Boissede) 24 février (Plagne) 25 février (Plagne)